

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS246/9

7 avril 2004

(04-1581)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES - CONDITIONS D'OCTROI DE PRÉFÉRENCES TARIFAIRES AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 7 avril 2004, adressée par le Président de l'Organe d'appel à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *Communautés européennes - Conditions d'octroi de préférences tarifaires aux pays en développement*, WT/DS246/AB/R. Ce rapport sera distribué aujourd'hui aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Ce document est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient moi-même en qualité de Président de la section, et MM. Baptista et Sacerdoti en qualité de membres.
